

Conseil Municipal du 10 février 2022

Compte rendu des délibérations

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le dix du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **GALGON**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie **BAYARD**, Maire.

Présents : M. Jean-Marie **BAYARD**, **Maire**, M. Alain **CHIAROTTO**, M. Christian **BIGOT**, Mme Caroline **LESCOUL**, M. Pierre **GIRAUD**, **Adjoints**, M. Pierre **CHARRIOT**, Mme Bernadette **GONZALEZ PASQUET**, M. Jean-Max **FOURNIER**, M. Patrick **CHAUMEIL**, M. Yannick **LOGEAIS**. Mme Annie **GENET**, M. Patrick **GOUDIN**, M. Gilles **MACHIN**, M. Serge **BERGEON**, M. Gilles **RABEYROUX**, **conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie **LOCHON** à Mme Caroline **LESCOUL**

Mme Geneviève **NOUVEAU** à Mme Bernadette **PASQUET**

M. Frédéric **FOLGADO PIRES** à M. Jean-Marie **BAYARD**

Mme Ghislaine **PAMART** à M. Christian **BIGOT**

Mme Michèle de **DESSAGNE** à Mme Annie **GENET**

Absentes excusées : Mme Laurence **DARIOL**, Mme Murielle **MAROY**, Mme Fernande **LAMOTHE**

Secrétaire de séance : M. Patrick **GOUDIN**

Directeur Général des Services de Galgon : M. Pascal **TESSIER** à titre de conseiller technique.

En raison du léger retard de M. Jean-Marie **BAYARD**, **Maire**, la séance est présidée (notamment l'appel des élus) par M. Alain **CHARRIOTTO**, **1^{er} Adjoint**, jusqu'à 20h11.

Adoption du compte rendu de délibération de la réunion du 16 décembre 2021

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2021 est présenté à l'assemblée et voté à l'unanimité après l'intervention de M. Serge **BERGEON** et la suppression du paragraphe concernant la **MARPA** et la **Maison Médicale** ci-après : « La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite dans l'immédiat à la maison médicale et se prononcera sur sa réalisation concomitante à la **MARPA** au plus tard avant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme du projet. Toutefois, elle est prévue au présent concours pour s'assurer d'une

cohérence d'écriture et d'une réflexion, dès à présent, sur son implantation pour une meilleure cohérence urbaine en cas de réalisation ultérieure (tranche optionnelle). »

1/ OBJET : Autorisation d'une consultation pour la location de modules de classes.

Suite à la réception de la tranche 1 des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire, et suite au commencement de la tranche 2, début septembre 2022, il convient de lancer une consultation pour la location de modules de classes.

En effet, au terme de cette année scolaire, il conviendra de déménager l'ensemble des classes pendant les vacances scolaires de juillet 2022 :

- 4 dans le bâtiment neuf
- 4 dans des modules de classes que nous devons louer pour une durée de 9 à 10 mois

Le coût est évalué à environ 45.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à mettre en place cette consultation et vu l'urgence, d'autoriser la commission d'appel d'offres à valider la proposition la mieux-disante et à signer le bon de commande

M. Serge BERGEON demande que les modules soient reliés à internet en installant une baie de brassage depuis l'école maternelle.

M. Jean-Marie BAYARD et M. Christian BIGOT répondent que les modules vont être reliés par une tranchée à l'école élémentaire et que la solution technique est préconisée par le bureau d'étude.

2/ OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022. Extension et restructuration du groupe scolaire Robert Perret - phase 3

Le conseil municipal, par délibération en date du 28 janvier 2020, avait décidé d'inscrire chaque tranche de travaux, concernant l'extension et la restructuration du groupe scolaire de GALGON.

Je vous propose donc d'inscrire la phase 3 pour la DETR 2022.

Il s'agit pour cette année :

- De l'extension de l'école maternelle,
- De l'aménagement des cours d'écoles
- Des travaux d'installation des classes élémentaires provisoires.

Travaux Phase 3 en 2022 :

- **Extension école maternelle**
 - Construction des locaux fermés (wc, dortoir, classes)
 - Restructuration des locaux existants
- **Travaux école élémentaire**
 - Mobilier extérieur des cours d'écoles
 - Travaux complémentaires façade nord groupe scolaire
- **Des travaux d'installation des classes élémentaires provisoires**
 - Travaux électriques et informatiques raccordement structures mobiles
 - Clôture + portail nouvel accès périscolaire
 - Végétalisation des cours

Le montant des travaux est évalué à 768 417 € HT, la maîtrise d'œuvre sera de 44.700 €.

Pour mémoire :

- **Phase 1 en 2020 : Extension école élémentaire pour mémoire**
 - Démolitions, construction des locaux fermés (classes, couloirs)
Montant des travaux : 1 049 700 € + MO : 88 490 € = 1 138 190 € HT
- **Phase 2 en 2021 : Restructuration école élémentaire**
 - Construction locaux ouverts (préau, galerie) démolitions, restructuration locaux existants, réalisation cour et clôtures
Montant des travaux : 895 995 € + MO : 75 532 € = 971 527 € HT

Ces opérations prioritaires sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.

Considérant la possibilité d'obtenir de l'État une subvention D.E.T.R. de 35 % du montant des devis pour cette opération soit pour la tranche n°3 : 268 946 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de solliciter de l'État, la D.E.T.R. d'un montant de 268.946 € pour la phase 3 correspondant à :
 - De l'extension de l'école maternelle,
 - De l'aménagement des cours d'écoles
 - Des travaux d'installation des classes élémentaires provisoires
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

3/ OBJET: Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL). Tranches 2 et 3 extension et restructuration du groupe scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la circulaire concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022.

Il propose d'inscrire les points suivants :

- **La Restructuration école élémentaire**
 - Construction locaux ouverts (préau, galerie), restructuration locaux existants, réalisation cour et clôtures
- **L'Extension école maternelle**
 - Construction des locaux fermés (wc, dortoir, classes)
 - Restructuration des locaux existants
- **Travaux école élémentaire**
 - Mobilier extérieur des cours d'écoles
 - Travaux complémentaires façade nord groupe scolaire
 - Travaux électriques et informatiques raccordement structures mobiles
 - Clôture + portail nouvel accès périscolaire
 - Végétalisation des cours

Pour un montant total de 1 784 644 €. Le taux varie de 20 % à 50 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de solliciter de l'Etat, la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2022 pour un montant de travaux de 1 784 644 € au taux de 50 %.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

M. Serge BERGEON précise qu'une enveloppe est disponible suite au report du projet de l'école des arts porté par la Communauté de Communes du Fronsadais.

La séance est levée à 21h20.